

# PIERRE LEGENDRE OU LE DROIT DU POINT DE VUE DE L'ANTHROPOLOGIE DOGMATIQUE

#### Baptiste Rappin

Lextenso | « Droit et société »

2019/2 N° 102 | pages 397 à 411 ISSN 0769-3362 ISBN 9782275029344

| https://www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2019-2-page-397.htm |
|---|
| Article disponible en ligne à l'adresse :<br>                     |

Distribution électronique Cairn.info pour Lextenso. © Lextenso. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Pierre Legendre ou le droit du point de vue de l'anthropologie dogmatique

# Baptiste Rappin

ESM-IAE Metz, Université de Lorraine, 1 rue Augustin Fresnel, BP 15100, F-57073 Metz Cedex 03. <a href="mailto:specification: 150%">specification:specification:specification:specification: 150%</a> de Lorraine, 1 rue Augustin Fresnel, BP 15100, F-57073 Metz Cedex 03. <a href="mailto:specification: 150%">specification:specification:specification: 150%</a> de la company de la c

#### Résumé

Juriste à l'œuvre aussi abondante et complexe qu'originale, Pierre Legendre n'a pas encore fait l'objet d'études synthétiques qui puissent donner un accès simplifié à ses *Leçons*. C'est ainsi tout l'enjeu de cet article que de présenter les contours d'une pensée riche qui ne considère pas le droit sous des aspects techniques, mais en vertu de sa portée anthropologique issue de la réforme grégorienne. L'auteur présente alors les principaux concepts de l'anthropologie dogmatique: la référence, l'institution, la généalogie. Il conclut en élargissant le propos autour de trois points: l'artificialisme de la pensée de Legendre, son inscription dans la querelle de la sécularisation puis son rapport à la philosophie grecque.

Pierre Legendre – Anthropologie dogmatique – Droit – Nihilisme – Référence – Schize.

#### Summary

#### Pierre Legendre or Law from the Point of View of Dogmatic Anthropology

Pierre Legendre is a professor of law whose work, as abundant as it is complex, has not been adequately summarized. This article aims, thus, to display the principles of this rich vein of thought that does not consider law in its technical aspects, but in terms of its anthropological significance stemming from the Gregorian reform. The author explains the main concepts of dogmatic anthropology: reference, institution, and genealogy. The conclusion focuses on three points: the artificial character of Legendre's thought its link to the controversy of secularization and its relation to Greek philosophy.

Pierre Legendre – Dogmatic anthropology – Law – Nihilism – Reference – Schize.

« Instituer, c'est référer 1. »

« Nous ne savons pas ce que nous vivons, nous l'apprendrons après coup, nous ou ceux qui nous suivront. Mais la question, intellectuellement, est déjà là, pressante, inédite, formulable: un monde désinstitué est-il pensable<sup>2</sup>? »

Plus encore que les Fantômes de l'État en France, qui portent les noms de « catholicisme », de « droit » et d'« administration » - nous y reviendrons -, ce sont les fantômes de la civilisation, les esprits et les spectres de toute civilisation en général et de la nôtre en particulier, qui habitent et hantent l'œuvre de Pierre Legendre, car, et cela s'énonce tel un axiome, «l'immémorial tient les sociétés, sans lequel il n'est pas de mémoire » 3. Mais d'où provient cet impérieux besoin de sens et d'exégèse, de mise à plat des structures théo-anthropo-logiques, de l'inconscient non plus individuel ni collectif mais bien civilisationnel? Il n'est pas douteux que ce souci des fantômes de la civilisation provient de l'inquiétude lancinante d'une civilisation fantôme: du renoncement devant les questions fondatrices, de la fuite devant le Tiers (encore nommé « Autre », « Référence » ou encore « fondement » par ce juriste formé à la psychanalyse lacanienne), de la menace du franchissement des interdits les plus primordiaux, devant le péril de l'anomie et de la barbarie. C'est en effet sous ces traits communs que peuvent se regrouper chez Pierre Legendre les trois grandes expériences nihilistes de l'époque moderne voire contemporaine : le désastre du national-socialisme qui pervertit l'esprit même du législatif pour commuer le droit en moyen objectif de servir un idéal naturalisé sous la forme de la race aryenne; la décomposition des sociétés libérales et libertaires qui croient pouvoir s'affranchir des limites et substituent à la communion dans l'eucharistie la fusion dans l'acte de consommation; le fonctionnalisme du « Management généralisé » 4 qui perturbe et pervertit la tradition de gestion et d'administration du monument romano-canonique. Si bien des ponts peuvent être jetés entre ces différentes formes de l'annihilation structurale, tout en préservant à chacune ses spécificités bien sûr, force est pourtant de souligner ici leur « attracteur » commun, au sens physique du terme : la négation du principe de la séparation, et son corollaire, la célébration de l'agglomération, de l'agglutination, de la colle, de la masse.

## Une pensée de la séparation

Nous tenons là, nous semble-t-il, un fil directeur suffisamment ferme et affûté pour nous servir de guide herméneutique dans le dédale legendrien: il nous semble en effet que tout l'effort spéculatif du juriste procède ce qu'il faudrait appeler son obsession de la séparation. Pensée de la séparation, pensée de la distinction, pensée

 $<sup>1. \</sup>quad \text{Pierre Legendre}, \textit{Sur la question dogmatique en Occident}, \textit{Paris}: \textit{Fayard}, 1999, \textit{p.}\,41.$ 

<sup>2.</sup> ID., Leçons VI. Les enfants du Texte. Étude sur la fonction parentale des États, Paris : Fayard, 1992, p. 7.

<sup>3.</sup> ID., Fantômes de l'État en France : parcelles d'histoire, Paris : Fayard, coll. « Les quarante piliers », 2015, p. 20.

<sup>4.</sup> Ibid., p. 16.

de la distance, pensée de l'écart : que ce soit dans l'ordre du langage ou dans celui de la famille et de la génération, que ce soit dans le domaine de l'anthropologie ou dans celui de la psychanalyse, que ce soit dans le champ du droit ou dans celui de la théologie, Pierre Legendre ne laisse pas de mettre en exergue le caractère profondément, et même principiellement, structurant de la scission et de la différence. Le père diffère du fils, l'homme de la femme, le nom du verbe, le spirituel du matériel, le symbole du discours, sans que ces couples ne soient tout entiers absorbés dans une quelconque naturalité : mais leur existence et leur maintien dans une structure ternaire se révèlent être la condition incontournable de la reproduction d'une civilisation.

C'est une réflexion sur le langage, largement inspirée de la psychanalyse, qui sert ici de point d'appui : en effet, « le monde n'est pas donné à l'homme, si ce n'est par le langage qui le sépare des choses et le divise lui-même » 5; ou encore : « la psychanalyse permet de saisir ce dont il s'agit dans ce rapport, en montrant que le sujet humain, pour entrer dans le langage, est confronté à l'institution de la séparation, séparation d'avec les choses, d'avec les êtres et d'avec soi par les mots » 6. Les mots possèdent en effet ce pouvoir d'instaurer l'écart entre l'homme et le réel, la désignation des choses par un nom introduit une distance entre celui qui dit et ce qui est visé par ce dire. Animal logique et rationnel, c'est-à-dire langagier si l'on en revient au logos des Grecs, l'homme collecte puis unifie la diversité du monde à travers la parole, dont le devenir-instrumental et la conversion en information-communication témoignent de façon privilégiée de la ruine articulatoire des modernes, au sens propre de leur barbarie. De la même façon, le langage joue un rôle fondamental dans le processus de séparation de la mère et de l'enfant (« couper le cordon ombilical »), et parachève le mouvement de prise de conscience du « soi » initié par le stade du miroir car il ouvre la possibilité de la réflexivité, c'est-à-dire du « dialogue intérieur et silencieux de l'âme avec elle-même » pour reprendre les mots de Platon. Ainsi donc le langage sépare, distingue, divise et fend : sa structure elle-même, faite de places, d'ordres, de classes et de natures à respecter, fait d'ailleurs écho à la dissymétrie première, à l'essentielle imparité, celles de l'Un chez Plotin et les néoplatoniciens, celles de la Référence chez Pierre Legendre. Enfin, puisque la division est toujours déjà là, puisque nous sommes constitutionnellement coupés de l'origine, l'unité, fût-elle ontologique, politique, sociale et même éthique, doit s'appréhender comme une prise et une conquête, comme une aventure et une construction : là où il y a séparation se déploient simultanément les opérations de suture dont la première est celle du langage lequel, en même temps qu'il nous coupe du monde, nous rapproche des choses en les amenant à la présence par le dire. Il en est de même des institutions qui assurent le nouage des individus et donnent à la cité sa forme.

Au fond, palliant sa néoténie par le discours <sup>7</sup>, l'homme se trouve irrémédiablement embarqué dans une histoire de facture symbolique qui se caractérise par

<sup>5.</sup> ID., Leçons IX. L'autre Bible de l'Occident : le monument romano-canonique, Paris : Fayard, 2009, p. 85.

<sup>6.</sup> ID., Sur la question dogmatique en Occident, op. cit., p. 219.

<sup>7.</sup> Le philosophe Robert-Dany Dufour, influencé par l'œuvre de Pierre Legendre, érige un système philosophique tout à fait stimulant qui justifie la nécessité des grands récits par la précocité et la précarité biologiques de l'animal humain.

l'architecture ternaire qui relie le signifiant, le signifié et le référent. Cette Trinité, qui vaut moins par l'homoousia de ses termes que par l'écart qui les sépare et les maintient à distance, forme la scène sur laquelle le drame humain, inlassablement, se joue et se rejoue : qu'il s'agisse de l'institution, de la généalogie, de l'exercice du pouvoir, du maniement des emblèmes, ces aspects structuraux qui gouvernent le fonctionnement de toute société tiennent leur logique d'un jeu à trois qui met aux prises deux éléments et leur séparation. Il n'est pas alors pires ennemis de l'anthropologie dogmatique que le dualisme et le monisme, la réduction à l'immanence du Deux ou de l'Un : et aussi bien le marché, qui par le contrat maintient les relations humaines sur le plan de l'horizontalité duelle, que le management, sous-tendu par le naturalisme informationnel de la cybernétique, mettent à mal l'édifice ternaire qui assure la viabilité et la pérennité des civilisations. Or, pour Pierre Legendre, « le principe fondateur, c'est l'artificialité de l'instance tierce qui permet aux nomenclatures binaires de fonctionner, mais sans se confondre avec celles-ci » 8. Même chez Saussure, le Tiers est bien présent et s'affiche sous la forme du trait de fraction qui simultanément unit et sépare le signifiant du signifié.

# II. La Référence ou le principe fondateur

Ainsi, « il ne peut y avoir de système institutionnel qui ne fonctionne *au nom de* » <sup>9</sup>. Cet *au nom de* fait référence à l'utilisation que Jacques Lacan fait de la métaphore paternelle, encore nommé Nom-du-Père, qui désigne le principe de l'économie psychique : à savoir que le père, vérité symbolique sacrée, préside en tant que signifiant à la construction de la subjectivité. Il en va de même, pour Pierre Legendre, à l'échelle des civilisations ; par ce geste audacieux, le juriste contribue ainsi à donner une extension anthropologique à la psychanalyse.

L'humanité du montage consiste à faire en sorte que se produise, dans une société, la *distance respectable*, c'est-à-dire la mise en perspective du principe fondateur sous les apparences de ce que nous pourrions appeler un mannequin, une statue vivante de l'Autre absolu  $^{10}$ .

Voici qui se révèle lourd de conséquences : et la première d'entre elle est que la Référence elle-même parle ; ou alors, ce qui revient au même, que nous sommes aussi bien parlant que parlés. Le Tiers parle tout d'abord parce qu'il est un mot : « Dieu », « État », « République », « Patrie », « Science » ont tous occupé la fonction suprême dont le siège, même laissé vacant, ne saurait être emporté par la folie de l'anomie. Et nous recevons ce mot dans nos *psychés* comme l'on marque le corps de tatouages, signes visibles de durée et d'engagement. La Référence laisse une empreinte sur nous, en nous, elle nous tamponne de son sceau, elle nous impose la loi du signifiant qui à la fois nous sépare d'autrui en nous nommant et en nous assignant une place (par exemple, en Occident, par le droit civil), et nous fournit les

<sup>8.</sup> Pierre Legendre, Leçons IV. L'inestimable objet de la transmission. Étude sur le principe généalogique en Occident, Paris : Fayard, 2004, p. 124.

<sup>9.</sup> ID., Leçons VII. Le désir politique de Dieu. Étude sur les montages juridiques de l'État du Droit, Paris : Fayard, 2005, p. 20.

<sup>10.</sup> Ibid., p. 222.

repères d'une norme qui n'est autre, étymologiquement, que l'équerre par laquelle nous restons debout; par-là, elle nous fait quelque part participer de l'incalculable, de l'inconditionnel, du « c'est ainsi » qu'aucun « pourquoi » ne peut venir ébranler, et nous protège du vertige de l'absolu ainsi que de l'angoisse du vide. Venus au monde, nous sommes immédiatement pris dans le courant du Texte, récits oraux ou livres sacrés, traditions culturelles ou savoirs de l'exégèse, que les générations successives transmettent à leur descendance.

Mais l'homme saurait-il côtoyer une telle Puissance, saurait-il toucher du doigt l'instance tierce, saurait-il s'entretenir en face à face avec la Référence? Il semble bien que les mythes et les religions nous mettent en garde contre une telle prétention : que l'on songe à Icare puni pour avoir bravé sa condition de mortel, ou encore à la révélation du Buisson ardent à travers lequel Dieu se manifeste sans se montrer en personne, nombreux sont les exemples qui témoignent de cette impossibilité pour l'homme de se hisser à la hauteur de la place structurale de la Référence. C'est la raison pour laquelle cette dernière a besoin d'instances de médiations : tel est précisément l'objet du savoir de l'anthropologie dogmatique dont il faut saisir la raison d'être en ayant recours, une fois de plus, à l'étymologie :

Le terme grec *dogma* renvoie à ce qui paraît, qui apparaît, qui semble et se fait voir, jusque dans la feinte. Puis, le mot nous entraîne sur deux versants de sens, que mobilisent simultanément les systèmes d'organisation sociale du discours : d'un côté les axiomes fondateurs, principes ou décisions, de l'autre les honneurs, l'embellissement, le décor. De là peut-on concevoir que ce qui se déclare et s'enseigne par l'expression *dogme* se rapporte au discours d'une vérité *légale et honorée comme telle*, discours de ce qui est dit, *parce que cela doit être dit* 11.

En somme, le dogme est le point nodal, le nœud, le *complexus*, où se rejoignent les lacets du symbole, de l'institution et de l'autorité, l'inextricable entrelacement du voir, du savoir et du pouvoir : car tout pouvoir, en faisant parler la Référence, énonce une Vérité qui se donne à voir et à vivre dans des liturgies, des cérémonies, des fêtes et des rituels. Procédons à présent au minutieux travail de cardage de nos trois fibres pour tenter d'exposer le plus clairement possible le fond de l'anthropologie dogmatique.

# III. De la médiation institutionnelle à la généalogie

Le Tiers ne saurait toutefois valoir par lui-même; sans relais ou courroie de transmission, il ne saurait déployer aucune espèce d'effectivité: « La Référence absolue doit être médiatisée [...]; la Référence dont procède ce système, il faut, pour la rendre efficiente, que quelque chose fasse office de média. On appelle ça, en jargon de psychanalyste, l'élaboration symbolique <sup>12</sup>. » Or, l'institution se définit précisément comme cette instance de médiation qui s'interpose entre l'Absolu, auquel chaque civilisation s'ingénie à donner une forme et un contenu, et le pulsionnel biologique et social qui, laissé à lui-même sans être rectifié par la Loi, ne

<sup>11.</sup> Id., Sur la question dogmatique en Occident, op. cit., p. 25.

<sup>12.</sup> ID., Leçons IV. L'inestimable objet de la transmission. Étude sur le principe généalogique en Occident, Paris : Fayard, 2004, p. 175.

conduirait qu'à l'expression débridée de l'Eros et de Thanatos. En effet, « instituer veut dire ici que cette place est utilisée comme lieu de référence par l'ensemble du système social, de sorte que l'échange symbolique se définit en référence à ce lieu, au lieu du Tiers de l'échange » 13. Lieu de normativité par excellence, l'institution est la voix de la Référence, son porte-parole, et c'est bien pourquoi, même laïcisée, même républicaine, elle procède encore en tous points du sacré; ce dernier, lui aussi, relève de la logique de séparation spatiale et temporelle, en ce qu'il sort de la vie ordinaire, banale, profane, qui reste devant le temple, et qu'il constitue la source à laquelle le quotidien s'abreuve pour y puiser son sens et ses repères.

C'est en effet par l'institution, ce montage de règles, qu'advient l'Interdit, par lequel le sujet refoule son désir et introduit en lui-même la faille : écart ou Schize psychique, qui prend place à l'intérieur du sujet, et lui permet à la fois de comprendre l'autre comme *alter ego* et de se reconnaître comme sujet individué. Pour Legendre :

L'Interdit est la construction normative, qui consiste à *lier et délier* le sujet; le lier par ligature généalogique au système normatif, pour le délier de l'inceste et du meurtre, c'est-à-dire l'inscrire à sa place instituée parmi ses semblables. Faire surgir l'autre comme semblable, et le sujet comme différencié, par la problématisation institutionnelle des images, telle est la vérité du discours de l'Interdit <sup>14</sup>.

L'institution, parce qu'elle montre la Référence, rend en même temps manifeste l'Interdit; ainsi, en tant qu'instance de médiation, elle œuvre à la fois à la séparation et à la liaison: origine de la séparation du sujet avec lui-même, avec les autres, avec le Tiers; production de la liaison du sujet avec lui-même, avec les autres, avec le Tiers.

Aussi, loin de considérer le seul aspect logique ou psychologique de la médiation et de l'intercession, Pierre Legendre scrute-t-il de surcroît « le fond théâtral des choses institutionnelles » 15, et révèle la dramaturgie à l'œuvre dans le processus normatif. Pour notre auteur, il ne saurait exister de gestion strictement rationnelle des sociétés humaines, de gouvernement seulement technique des hommes: même les scientistes qui y aspirent se doivent de penser la symbolique d'un tel pouvoir, à l'image de Saint Simon et de Comte qui n'ont d'autre choix que d'élaborer la doctrine d'un nouveau christianisme ou d'une religion de l'humanité. C'est finalement plus grâce à notre croyance dans le mot « Science », dont la force de frappe est largement entretenue par les images de sa réussite et de ses exploits, qu'en raison de la scientificité intrinsèque de la science – il n'y a qu'à observer les débats épistémologiques lors desquels s'affrontent philosophes et scientifiques pour constater que l'on ne pas sait très bien, au juste, ce qu'est la science - que l'Occident a crû pouvoir lier savoir rationnel et pouvoir. Quelle que soit sa figure, la Référence fait donc l'objet d'une élaboration symbolique, c'est-à-dire d'une mise en mots et en images afin que l'abstraction prenne corps et chair, se donne une

<sup>13.</sup> Id., Leçons VI. Les enfants du Texte. Étude sur la fonction parentale des États, op. cit., p. 201.

<sup>14.</sup> Id., Leçons III. Dieu au miroir. Étude sur l'institution des images, Paris : Fayard, 1994, p. 38-39.

<sup>15.</sup> ID., Leçons VII. Le désir politique de Dieu. Étude sur les montages juridiques de l'État du Droit, op. cit., p. 54.

consistance qui puisse atteindre les sujets et leurs désirs. Les institutions jouent précisément ce rôle de représentation, et organisent des rituels réguliers, selon une temporalité sacrée et cyclique, afin de rappeler aux hommes le bon souvenir de la Vérité, car « l'épreuve de l'image pour le sujet, c'est-à-dire l'épreuve de l'extériorité, [...] se joue sur le mode spéculaire »  $^{16}$ .

En d'autres termes, et pour reprendre ici le titre d'un ouvrage éclairant de l'anthropologue Georges Balandier, la place du pouvoir ne saurait se trouver nulle part ailleurs que sur scène. Quels régimes échappent à cet invariant anthropologique et historique? Pensons aux rites des tribus traditionnelles, à la monarchie absolue, à la Révolution Française, au IIIe Reich, au régime communiste, à la télécratie actuelle, etc.: aucun pouvoir ne saurait se réduire à l'ordre, au commandement et à la directive; tout pouvoir recourt plus à l'image qu'au discours, et quand il parle, il organise le décor de sa parole. Aussi la dogmatique constitue-t-elle « une science perpétuelle du pouvoir : Des théologiens-légistes de l'Antiquité aux manipulateurs de propagandes publicitaires, s'est perfectionné un seul et même outillage dogmatique, afin de capter les sujets par le moyen infaillible qui fait question ici : la croyance d'amour » 17. Par les symboles et le maniement de la fiction fondatrice, le pouvoir cherche à s'établir comme objet d'admiration, comme objet de vénération, il s'adresse aux désirs des hommes pour en capter l'énergie et en informer la direction, il s'érige en icône en se réclamant d'un « fondement fiduciaire » 18 qui accrédite sa parole. Au rebours, si la croyance d'amour venait à le quitter, alors il perdrait toute son efficace, et une institution de substitution lui damerait le pion pour à son tour faire parler l'absolu, c'est le cas par exemple des hérésies et des réformes, ou alors, hypothèse encore plus révolutionnaire, un autre scénario s'élabore en vue d'occuper la place structurale de la Référence, l'exemple du transfert de la souveraineté de Dieu vers l'État se révèle ici tout à fait éclairant.

Voici donc quelque peu présentées les trois fibres du nœud dogmatique auquel il faut bien à présent donner un nom. Baptisons-le « généalogie » : « La fonction dogmatique consiste, dans une société, à fonder et mettre en scène la fonction biologique de la reproduction. Il s'agit, en signifiant des raisons de vivre et de mourir, de soutenir la cause humaine au moyen d'institutions <sup>19</sup>. » Il est bien ici le fond de l'affaire : tout cet attirail symbolique, qui par ventriloquie donne la Parole à la Référence et fonde le pouvoir légitime, n'a d'autre vocation que celle, que nous dirons ultime, de la perpétuation de l'espère humaine. Ce qui, en creux, fait ressortir tout l'enjeu de l'effondrement de la structure ternaire, de l'anéantissement symbolique et des assassinats en règle et en série du Tiers : « Le  $xx^e$  siècle a inventé le meurtre des images généalogiques, et le  $xx^e$  siècle s'aligne <sup>20</sup>. »

<sup>16.</sup> Id., Leçons I. La 901e conclusion. Étude sur le théâtre de la raison, Paris : Fayard, 1998, p. 67.

<sup>17.</sup> ID., L'amour du censeur. Essai sur l'ordre dogmatique, Paris : Seuil, 2005, p. 5.

<sup>18.</sup> ID., Leçons X. Dogma: instituer l'animal humain. Chemins réitérés de questionnement, Paris: Fayard, 2017, p. 63.

<sup>19.</sup> Id., Leçons II. L'empire de la vérité. Introduction aux espaces dogmatiques industriels, Paris : Fayard, 2001, p. 51.

<sup>20.</sup> ID., La balafre. Discours à de jeunes étudiants sur la science et l'ignorance, Paris : Mille et une Nuits, 2007, p. 49.

Pourtant, généalogie, langage et rituel possèdent une structure similaire qui s'érige en obstacle à l'inversion des places. Dans la cérémonie, chacun respecte son rôle, sa place, les séquences s'enchaînent selon une rigoureuse logique spatiale et temporelle, les corps se meuvent dans l'harmonie, les paroles s'énoncent selon des règles. Et justement, le langage est également un lieu de séparation, de classement, de rangement : il n'y a qu'à ouvrir une grammaire française pour réaliser à quel point la finesse des catégorisations ouvre le chemin de l'expression claire et nuancée, c'est-à-dire celui de la compréhension du monde. Il en est de même dans le registre de la généalogie : la distinction des places, entre l'homme et la femme, entre les parents et les enfants, entre les parents et les grands-parents, dont il faut répéter qu'elle se saurait en aucun cas se réduire à la naturalité de ces relations, est la condition absolument nécessaire à l'engendrement et à la poursuite des générations. En fin de compte, que ce soit dans l'ordre du rituel, dont les séquences se suivent et s'entrelacent intimement, du raisonnement logique qui mène par le jeu de la déduction des prémisses vers la conclusion, ou de la généalogie qui assure la perpétuation de l'espèce humaine, le même principe est à l'œuvre et s'énonce sous la forme de l'enchaînement : d'une chaîne qui tisse les rapports d'éléments séparés.

### IV. De la Schize au droit

Si l'anthropologie dogmatique de Pierre Legendre ambitionne de mettre au jour un invariant anthropologique, celui du principe généalogique qui relève de l'Immémorial, elle laisse toutefois une place conséquente à l'articulation de l'universel et du particulier, au jeu de l'Un et du Multiple, et considère les incarnations singulières du principe dans chaque civilisation. Qu'en est-il exactement de la scène occidentale? Qu'en est-il de cette Europe qui se crut, et se croit souvent encore, au-dessus des lois symboliques et impose au monde son grand rêve industriel et marchand? L'enjeu est double. Il s'agit d'une part de savoir de qui et de quoi nous sommes les héritiers, quel que soit le jugement porté sur cette histoire : Pierre Legendre entend relever « l'estampille catholique » 21 ou encore « la matrice catholique » 22 de notre pays, un cachet dont nous sommes encore pleinement marqués et dont on ne se débarrassera pas aussi aisément qu'un tatouage raté. Toutefois, à ce premier enjeu, celui de la mémoire, s'en superpose un second : celui de détecter l'origine de la rationalité occidentale, en d'autres termes, la source du nihilisme technique auquel nous faisons face de nos jours. Ces deux préoccupations spéculatives trouvent leur réponse dans ce que notre auteur nomme « le monument romano-canonique » 23 qui réactive l'héritage ancien du droit civil :

Pourquoi réintroduire la vielle formule *droit civil* (*ius civile*), reçue de l'Antiquité par l'Occident, après maints avatars? Parce que cette expression désigne à la fois le droit romain dans son ensemble et la partie du système juridique moderne où sont

<sup>21.</sup> ID., Fantômes de l'État en France: parcelles d'histoire, op. cit., p. 22.

<sup>22.</sup> Ibid., p. 33.

<sup>23.</sup> On ne peut s'empêcher de dresser ici un pont entre l'œuvre de Pierre Legendre et celle de Yan Thomas qui, dans un ouvrage posthume récemment paru, analyse la place du Père dans le droit romain : Yan Thomas, La Mort du père. Sur le crime du parricide à Rome, Paris : Albin Michel, coll. « Bibliothèque Idées », 2018.

définies les fictions élémentaires de la condition humaine instituée : liberté, filiation, dettes et créances. À cette raison s'en ajoute une seconde, non moins essentielle : dans son acception venue des Romains, le thème *droit civil* est indissociable de l'histoire de la procédure, c'est-à-dire de la science du procès, de cette extraordinaire technologie savante, développée par Rome et ses successeurs scolastiques, pour tourner et retourner la fameuse question de la vérité qui doit toujours être prouvée <sup>24</sup>.

Le baptême semble ici une étape décisive : plutôt que de marquer les corps des nouveaux venus par le couteau, celui de la circoncision, les Chrétiens choisissent en effet de recourir au symbole de l'eau et au rite de l'immersion pour célébrer l'entrée dans la communauté. Dans cette reformulation décorporalisante du somatisme juif se trouve l'impulsion menant à une civilisation qui manie l'Abstrait, c'est-à-dire la Raison, pour fonder la généalogie. Songeons qu'il suffit aujourd'hui d'une démarche administrative pour inscrire notre enfant à l'état civil, et mesurons alors à quel point nous sommes encore les héritiers de cette Référence spéculative et désincarnée. Il en résulte une situation tout à fait unique, que Pierre Legendre désigne du nom de « Schize », qui installe une coupure entre d'un côté la légitimité, garante des raisons du croire, et l'utilité, d'où émanent les règles sociales à suivre. Le juriste inscrit ici ses pas dans ceux de Harold Berman qui considère que le droit canon, fruit de la réforme grégorienne, donna plus tard ses assises à l'ensemble des branches du droit telles que nous les connaissons encore aujourd'hui. En effet, pour l'historien du droit américain, « la séparation, la concurrence et l'interaction des juridictions spirituelle et séculière a été la principale source de la tradition juridique occidentale » 25.

Cette révolution papale, qui débuta à la fin du XI<sup>e</sup> siècle puis se prolongea aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, aboutit à une séparation inédite de la théologie et du droit :

Essentiellement, la caractéristique de la méthode européenne d'accès à la norme réside dans la capacité du système de modifier les contenus du discours de légitimité. Alors que l'interprète juif ou musulman exerce son pouvoir herméneutique à l'intérieur d'une construction où, pour reprendre les catégories du romanochristianisme, le théologique et le juridique sont entrelacés comme les fils d'un tissage, il n'en va pas de même dans l'édifice rationaliste issu de la Révolution médiévale de l'interprète. Si cette Révolution signe l'entrée de l'Europe dans le mouvement des modernités ininterrompu jusqu'à nous, c'est qu'elle a mis à l'épreuve une conception foncièrement étrangère au montage juif ou musulman : la séparation de la théologie et du droit <sup>26</sup>.

Considérons les Textes du Judaïsme et de l'Islam: ils comprennent en leur sein les codes politiques, juridiques et moraux destinés à gouverner les civilisations croyantes, une dimension tout à fait absente du Nouveau Testament. Si bien qu'à la charnière des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, l'Église devenue triomphante, en position de force face à l'émiettement de l'Empire, ne peut se référer aux Évangiles pour en tirer des

<sup>24.</sup> Pierre Legendre, Leçons II. L'empire de la vérité. Introduction aux espaces dogmatiques industriels, op. cit., p. 177.

<sup>25.</sup> Harold J. Berman, *Droit et Révolution*, trad. Raoul Audouin, Aix-en-Provence : Librairie de l'Université d'Aix-en-Provence, 2002, p. 113. Le sous-titre américain, qui n'apparaît hélas pas dans la traduction française, est : « La formation de la tradition juridique occidentale ».

<sup>26.</sup> Pierre Legendre, Sur la question dogmatique en Occident, op. cit., p. 245.

principes d'administration : qu'y trouve-t-on en effet si ce n'est le récit d'une vie et le partage d'une foi ? D'où l'exhumation décisive du droit romain auquel un moine bolonais, Gratien, avait grâce à son célèbre *Décret* donné une nouvelle vie. C'est une situation originale, et inconnue des autres montages civilisationnels, car le christianisme fournit d'un côté les ressorts de la légitimité, et le droit romain, issu d'une autre tradition, apporte quant à lui les clefs de la gestion politique et sociale. Cette lâcheté entre les deux bouts du montage généalogique allait alors créer le terreau de l'histoire occidentale moderne en laissant la possibilité à chaque partie d'évoluer, de se transformer, de muter tout en préservant l'architecture dogmatique et structurale : et c'est ainsi que la Référence put passer de Dieu à l'État et à la Souveraineté, puis à la Science et à la Vérité ; et que la rationalité juridique, fondée sur les notions de « fait » et de « preuve », put dégénérer, processus encore en cours sous nos yeux, en « management » : comme l'écrit Pierre Legendre, « nous sommes là aux sources de l'institution de la Raison moderne techno-scientifique » <sup>27</sup>.

# V. Au risque du nihilisme

En même temps qu'il forma le moule de nos États souverains, le droit canon érigea la technique en moyen de gouvernement et prépara le triomphe du scientisme au sein de nos sociétés contemporaines. Car la déconnexion entre théologie et droit allait favoriser le devenir-autonome de la sphère juridique, puis technique, et favoriser la conquête et la prise du pouvoir symbolique par la Science. Ce coup d'État spirituel se lit de façon tout à fait explicite chez Saint Simon qui formule le projet de remplacer la métaphysique par la science et soumet l'idée de gouverner la France par le règne de la classe industrielle et productive : « Les personnes qui ont lu avec quelque attention les premières pages du volume précédent savent pourquoi, dans notre langage, la société, la société industrielle, l'industrie, sont des mots exactement synonymes 28. » À la dualité qu'avait instaurée la réforme grégorienne se substitue alors un monisme intégral, car la science en vient à la fois à assumer le rôle d'instance légitime, garante qu'elle est de la vérité, et la fonction de régulatrice sociale, normative qu'elle est par les prescriptions et les préconisations qu'elle apporte : « Le scénario fondateur de la Schize avait permis d'assembler deux blocs textuels fondateurs, issus du christianisme et du droit romain, et d'instituer la distinction et la hiérarchie des pouvoirs. La clôture de ce scénario par les saintsimoniens aboutit à l'unification des pouvoirs ; la dualité des deux mondes et des deux pouvoirs a été supprimée, résorbée » affirme ainsi Pierre Musso <sup>29</sup>.

C'est ainsi que la capacité de l'Occident à modifier le discours de sa Référence allait mener à la remise en question de cette dernière, non seulement dans son fond et dans son contenu, mais également dans sa raison d'être : car, précisément, la

<sup>27.</sup> Id., Ce que l'Occident ne voit pas de l'Occident, Paris : Mille et une Nuits, 2008, p. 52.

<sup>28.</sup> Claude-Henri DE SAINT-SIMON, L'industrie, ou Discussions politiques, morales et philosophiques dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendants, in Id., Œuvres complètes II, Paris : PUF, « Quadrige », 2013, p. 1537.

<sup>29.</sup> Pierre Musso, *La religion industrielle. Monastère, manufacture, usine : une généalogie de l'entreprise,* Paris : Fayard, coll. « Poids et Mesures du Monde », 2017, p. 560.

science, qui vise à l'objectivité et aspire à la transparence, se déclare l'ennemie viscérale de toute forme de cérémonie, de liturgie, de mythe; elle croit pouvoir gouverner sans l'attirail dogmatique, elle s'imagine libre des chaînes structurales et généalogiques, elle se pense au-dessus des imageries traditionnelles, elle ignore la Terre des Ancêtres qui ne laisse pourtant pas de la porter malgré son aveuglement. Événement spectaculaire dont nous dégustons quotidiennement les paradoxes, une Référence en vient à se tourner contre la Référence, l'utilité devient le visage de la légitimité.

Cette insurrection d'ordre ontologique ne va pas sans corollaire : et le moindre d'entre eux n'est certainement pas le fantasme de l'autofondation qui émane d'une immanence prétendant se maintenir sans principe supérieur. Ainsi de l'individu qui se croit l'Alpha et l'Omega du monde et de la civilisation, le nouveau fondement inébranlable, mis en scène par la théorie économique comme un agent rationnel, qui maximise ses choix, et fabriqué par la société de consommation qui érige le désir, c'est-à-dire la volatilité, en norme : « Sous le fatras des amalgames contemporains, se découvre le fondamentalisme de notre époque : la revendication de l'autofondation, chaque sujet prenant statut souverain, autrement dit devenant une caricature d'État<sup>30</sup>. » Par voie de conséquence, un sérieux péril pèse sur la structure ternaire de l'Occident, qui risque de mettre à mal, outre la Schize romano-canonique héritée du creuset médiéval, l'axiome de la séparation, le principe de la distinction, la logique de la distance : « J'insiste là-dessus : l'écart a déserté *l'Occident*<sup>31</sup>. » Pourtant, sans écart qui maintient le jeu de l'identité et de l'altérité, en d'autres termes les rôles sociaux et les fonctions anthropologiques, la confusion règne en maîtresse, la société prend la forme d'un informe magma et advient alors ce que le sociologue Émile Durkheim appelait à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle l'« anomie » : l'absence de lois, la perte de repères, la fuite des principes (auxquels se substituent les « valeurs ») qui toutes mènent à l'aliénation, ce devenir-étranger à soi-même.

[Ainsi] *une menace aujourd'hui plane sur l'humanité, la menace de la dé-Référence.* Il y a une dégradation de la parole. La promotion comportementaliste, qui touche au principe du montage juridique et s'adjuge le pouvoir de fonder l'identité, touche au lien structural de l'humain à la parole. Nous sommes en présence d'un équivalent du nazisme, politiquement indécelable et sans violence apparente, qui doit être énergiquement dénoncé et vigoureusement critiqué <sup>32</sup>.

Au cœur de l'effondrement de l'écart et du processus entropique (qui n'est rien d'autre que le retour des choses à leur état d'équilibre et d'indistinction : l'indifférence primordiale), rien d'autre que la profonde crise de la parole et du langage : en effet, « un fait marquant de l'époque doit être reconnu, à savoir que *la parole est en difficulté* » <sup>33</sup>. Que dire alors de la révolution cybernétique de l'information et de la connaissance, ou de la promesse de cette société digitale pour le formuler en

<sup>30.</sup> Pierre Legendre, Leçons VII. Le désir politique de Dieu. Étude sur les montages juridiques de l'État du Droit, op. cit., p. 116.

<sup>31.</sup> Id., Leçons III. Dieu au miroir. Étude sur l'institution des images, op. cit., p. 87.

<sup>32.</sup> ID., Leçons VI. Les enfants du Texte. Étude sur la fonction parentale des États, op. cit., p. 351.

<sup>33.</sup> ID., Leçons I. La 901e conclusion. Étude sur le théâtre de la raison, op. cit., p. 23.

d'autres termes, ou encore de ce gouvernement managérial pour donner une dernière expression strictement synonyme, dont les fondements linguistiques, hérités de l'algèbre de Boole, de la logique propositionnelle moderne et de ce qui allait devenir l'« horrible » philosophie analytique, n'ont d'autre visée que de réduire la parole à l'algorithme dont certains oseront dire qu'ils se composent de « symboles » ? Que dire en outre de l'appauvrissement drastique du vocabulaire, des réformes de simplification de la langue (comme si l'on pouvait assimiler le travail de la langue à des mesures de simplification administrative) et du mépris dans lequel on tient les langues mortes au profit de l'inaudible globish et de l'apprentissage des codes informatiques? Au montage ternaire qui inscrit le signe dans le jeu triangulaire du signifiant, du signifié et du référent, se substitue alors l'alternance binaire du 0 et du 1 qui alimente en continu et en temps réel les systèmes d'information et leurs multiples capteurs ; le traitement des données (pratiques dites du Big data et du Data mining) n'offre aucun autre horizon que celui de la rétroaction permanente et de l'actualisation perpétuelle. Dans ce cadre horizontal et systémique, aucun espace n'est ouvert, aucune scène n'est aménagée pour que l'homme puisse y jouer le théâtre de la fondation - sa provenance - et de la généalogie - sa destination. Le règne de la religion industrielle qui culmine dans la gouvernementalité cybernétique n'offre plus le secours d'un « point fixe » 34, ou d'une « idée fixe » pour reprendre le titre d'un écrit de Paul Valéry, susceptible d'offrir une étoile polaire à la civilisation planétaire qui désormais navigue à vue. Qu'adviendra-t-il de cette « dilapidation du capital symbolique de l'humanité » 35 ?

# VI. Trois éléments de discussion et d'ouverture autour de l'œuvre de Pierre Legendre

Parvenu au bout de l'exposition de l'œuvre de Pierre Legendre, nous souhaitons à présent élargir la perspective dans trois directions qui s'avèrent autant de pistes pour de futurs travaux : en premier lieu, l'artificialisme de la pensée de Legendre ; en deuxième lieu, la question de la sécularisation ; en troisième lieu, le legs grec.

L'on entend souvent dire que Pierre Legendre appartient à la catégorie des intellectuels conservateurs. Sans remettre en cause ce jugement, l'affirmation mérite toutefois d'être discutée. Car, en effet, l'on prête souvent aux conservateurs d'être attachés à la loi naturelle ou à un droit naturel objectif hérité des Anciens. Or, ce naturalisme n'est absolument pas partagé par Pierre Legendre ; ainsi qu'il l'affirme, « nous vivons dans un Univers artificiel, dans un Univers de fiction, défini allégoriquement et soutenu par le discours de l'inarticulable, impossible à formuler autrement que cérémoniellement ou poétiquement » <sup>36</sup>. L'artificialisme de Legendre s'exprime à travers le langage qu'il utilise, et plus particulièrement dans les registres métaphoriques qui traversent ses ouvrages : on pense tout d'abord au thème littéraire et quasi-géologique du palimpseste auquel il faut associer les termes de « Texte »,

<sup>34.</sup> Id., Le point fixe. Nouvelles conférences, Paris : Mille et une Nuits, 2010.

<sup>35.</sup> ID., Sur la question dogmatique en Occident, op. cit., p. 72.

<sup>36.</sup> ID., Leçons II. L'empire de la vérité. Introduction aux espaces dogmatiques industriels, op. cit., p. 223.

d'« assemblage » et de « sédimentation » (« la métaphore pertinente pour saisir comment s'obtient l'assemblage d'un Texte est ici le palimpseste. [...] En considérant la société comme palimpseste, je propose de s'approcher de ce dont il s'agit dans l'assemblage, par des investigations portant sur la constitution sédimentaire du Texte » <sup>37</sup>); puis au champ sémantique de l'architecture qui évoque les « arrangements » (« les arrangements généalogiques » <sup>38</sup> ou encore le mythe comme « arrangement de discours » <sup>39</sup>) et les « montages » propres aux constructions (par exemple, « les montages juridiques de la normativité » <sup>40</sup>). Ni le droit ni la loi ne sont convoqués, chez Legendre, sous leur forme naturelle : non pas que l'être humain tienne à la fois de la nature et de la culture, mais que la nature, dans les sociétés humaines, est toujours déjà prise dans la logique dogmatique de la mise en scène de la Référence.

Parmi les termes empruntés à l'architecture, il en est un qui joue un rôle particulier car il définit ce qu'il convient de nommer le structuralisme de Legendre :

Le terme « *structure* », que j'emprunte au vocabulaire de l'architecture, est utilisé ici selon son étymologie latine, au sens d'arrangement, disposition, assemblage de construction. Transposé dans le domaine des institutions, il signifie que les grands édifices normatifs de l'humanité doivent être compris comme étant soumis à des règles d'élaboration et d'équilibre, mais aussi comme susceptibles de s'inscrire dans des discours de mise en scène et de style aussi multiples ou diversifiés que les peuples, les histoires, les langues, etc. auxquels ils se rattachent <sup>41</sup>.

C'est la raison pour laquelle la Référence, avant que d'être un contenu, est d'abord une place, un lieu, voire une pièce : la clef de voûte par laquelle les éléments épars se maintiennent ensemble et composent une forme. Ce type de structuralisme aboutit à une lecture de l'histoire singulière. Carl Schmitt avançait que « tous les concepts prégnants de la théorie moderne de l'État sont des concepts théologiques sécularisés » <sup>42</sup>, tandis que Karl Löwith affirme que, « ainsi comprise, toute la philosophie de l'histoire devient totalement dépendante de la théologie » <sup>43</sup>. De son côté, Hans Blumenberg formule une sévère critique de ce qu'il nomme « le théorème de la sécularisation » qui contient des « propositions définiss[ant] un rapport univoque entre *unde* et *quo*, entre l'origine et le but, un rapport de descendance, de transformation des substances » <sup>44</sup>. Ainsi, à l'encontre des thèses qui privent la modernité d'un projet propre et lui retirent toute autonomie pour la placer sous la tutelle d'une théologie à laquelle reviendrait alors le privilège

<sup>37.</sup> ID., Sur la question dogmatique en Occident, op. cit., p. 60.

<sup>38.</sup> ID., Leçons IV. L'inestimable objet de la transmission. Étude sur le principe généalogique en Occident, op. cit., p. 39.

<sup>39.</sup> Ibid., p. 132.

<sup>40.</sup> Ibid., p. 141.

 $<sup>41. \ \</sup> Id., \textit{Sur la question dogmatique en Occident, op. cit.}, p.~194.$ 

<sup>42.</sup> Carl SCHMITT, *Théologie politique*, trad. Jean-Louis Schlegel, Paris : Gallimard, coll. « Bibliothèque des Sciences Humaines », 1988, p. 46.

<sup>43.</sup> Karl LÖWITH, *Histoire et salut. Les présupposés théologiques de l'histoire*, trad. Marie-Christine Challiol-Gillet, Sylvie Hurstel et Jean-François Kervégan, Paris : Gallimard, « Bibliothèque de Philosophie », 2002, p. 21.

<sup>44.</sup> Hans Blumenberg, *La légitimité des temps modernes*, trad. Marc Sagnol, Jean-Louis Schlegel et Denis Trierweiler, Paris : Gallimard, coll. « Bibliothèque de Philosophie », 1999, p. 12.

de la légitimité, H. Blumenberg affirme que les Temps nouveaux répondent à des préoccupations inédites et constituent l'époque de l'auto-affirmation de l'homme.

Contre H. Blumenberg, Pierre Legendre inscrit sa pensée du côté de la sécularisation; mais son structuralisme interdit de le ranger sous la bannière de la pensée schmittienne. En effet, tandis que Carl Schmitt cherche des concepts qui se transfèrent d'une sphère à l'autre (la décision politique comme transposition du miracle en théologie), Legendre met en évidence une structure stable qui accueille successivement différents Tiers, tout d'abord divin, puis politique, enfin technoscientifique:

Dans le cas occidental, nous avons affaire au mythe rationnel issu de la longue histoire du montage judéo-romano-chrétien sécularisé, de sorte que, sous l'emprise de la techno-science-économie, nous n'avons plus affaire au Despote divin dont se réclamait l'État monarchique d'Ancien Régime – joint, cheville, le principe politique d'harmonie entre le scénario et le droit –, mais à la Comptabilité universelle instaurant le règne des chiffres, nouvelle référence souveraine capable de tenir sous sa coupe toute forme politique après s'être adjugé le scénario fondateur et, par voie de conséquence, les pratiques juridiques <sup>45</sup>.

Toutefois, une telle lecture de l'histoire souffre d'une lacune : le monument romanocanonique y apparaît comme un commencement absolu, comme si le christianisme et le droit romain n'avait été précédés d'aucune civilisation dont la tradition occidentale aurait hérité. Ce jugement mérite toutefois d'être nuancé, car un tournant semble se manifester à partir de 2009 et des *Leçons IX*. En témoignent les citations suivantes : « J'étudie la société comme un assemblage de discours, construit sur la base de l'exigence universelle de légitimité et moyennant l'exercice d'un pouvoir d'assembler, que les Occidentaux, emprunteurs de la tradition grecque, dénomment le politique 46; » « D'où viennent ces concepts résistants pour les monothéismes familiers de l'Europe? Essentiellement de la philosophie grecque, sans laquelle ni la Torah ni l'Évangile ni le Coran n'auraient connu leur destin 47. » L'apparition de la Grèce est encore plus marquée dans les *Leçons X* qui se placent délibérément sur le terrain de la métaphysique classique en posant « la question de l'Être » dans son rapport au logos 48. Serait-ce étranger à la lecture de Heidegger? « Une rencontre est à souligner : l'œuvre de Heidegger, penseur des assises de la culture moderne aux prises avec "l'oubli de l'Être", avec cette dimension - un rejet de la logique du Tiers, autant dire un rejet de la découverte de la transcendance que l'anthropologie dogmatique éclaire d'un jour nouveau 49. »

Ces liens, récents du point de vue de leur explicitation, que Legendre tisse entre l'anthropologie dogmatique et la philosophie grecque, dans ses dimensions tant politiques que métaphysiques, amènent de nouvelles pistes d'analyse de son œuvre. Nous posons le premier questionnement sans y répondre ici: comment s'opère, conceptuellement et historiquement, cette articulation? La philosophie et l'histoire de l'être se laissent-elles intégrer sans difficulté dans le structuralisme de Legendre?

<sup>45.</sup> Pierre Legendre, Le point fixe. Nouvelles conférences, op. cit., p. 22.

 $<sup>46. \ \ \</sup>text{Id., } \textit{Leçons IX. L'autre Bible de l'Occident}: le \ monument \ romano-canonique, \ op. \ cit., \ p. \ 50.$ 

<sup>47.</sup> Ibid., p. 88.

<sup>48.</sup> ID., Leçons X. Dogma: instituer l'animal humain. Chemins réitérés de questionnement, op. cit., p. 81.

<sup>49.</sup> Ibid., p. 87.

Mais nous souhaiterions terminer notre présentation par une hypothèse audacieuse : celle de la structure platonicienne de la pensée de Legendre. Entrés dans cet article par le thème de la séparation, c'est également par lui que nous allons conclure. Mais en quoi le thème de la séparation rapproche-t-il Legendre de Platon ? Par le fameux parricide, le fondateur de l'Académie rompt l'unité de l'Être et de la Pensée promue par Parménide, et introduit un écart entre les deux pôles de telle façon que la philosophie puisse y aménager un espace pour le déploiement de la dialectique. Nous sommes toujours déjà séparés de l'Origine, de même que nous sommes toujours déjà en marche vers elle sans pouvoir toutefois y accéder: telle est la leçon ultime de Diotime qui, par la bouche de Socrate dans le Banquet, met en exergue la vocation médiatrice d'Eros: par ce dernier, en effet, les hommes et les dieux parviennent à communiquer, sans que jamais les uns ne prennent la place des autres sous peine de subir les foudres de Nemesis. Ne reconnaît-on pas là le montage anthropologique que Legendre décrit : la dissymétrie originelle de la Référence, l'institution définie comme un « entre-deux mondes » 50, le maintien des places dans un cosmos ?

#### ■ L'auteur

Maître de conférences à l'IAE de Metz, habilité à diriger des recherches, Baptiste Rappin développe dans ses articles et ouvrages des analyses philosophiques de la société industrielle et managériale. Il a récemment publié :

— *De l'exception permanente. Théologie de l'Organisation - volume 2,* Nice : Les éditions Ovadia, coll. « Les carrefours de l'être », 2018.

<sup>50.</sup> ID., Leçons II. L'empire de la vérité. Introduction aux espaces dogmatiques industriels, op. cit., p. 16.